

3^{ème} RALLYE VHC DU BEAUFORTAIN

PEA (Participation Étrangère Autorisée)

1 & 2 MAI 2026



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PRÉAMBULE

Avant tout il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront sanctionner tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulées.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du Club Auto Sport du Beaufortain le
3^{ème} RALLYE VHC du BEAUFORTAIN
en doublure du 21ème Rallye régional du Beaufortain.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° XXX en date du XX/XX/2026 et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° RXX en date du XX/XX/2026.

Organisateur administratif	ASAC de SAVOIE BONFILS Michel 340 Chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Organisateur technique	Club Auto Sport du Beaufortain MASSON Laurent 92 impasse du Grand Nant 73270 VILLARD SUR DORON 06 07 28 13 38 laurent.masson89@orange.fr
Secrétariat du rallye	ASAC de Savoie 340 Chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE contact@asac-savoie.fr



Permanence du rallye	Le Confluent – Place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT Mr Michel BONFILS 06 11 95 13 79 ou Mr Laurent MASSON 06 07 28 13 38 du vendredi 1er mai 2026 à 16h45 (début des vérifications administratives) au samedi 2 mai 2026 à la fin du rallye
Tableau d'affichage	En ligne sur CHRONODIUM

1.1P. OFFICIELS

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain sauf :

Directeur de Course VHC

Commissaire technique VHC

Voiture OVH

(Conducteur)

Mr ROSSIGNOL Didier

Mr X

Mr LUSSIANA Maxime

Mr BERNAZ Benoit

Licence N° 011521

Licence N° X

Licence N°233332

Licence N°332001

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 3^{ème} RALLYE VHC du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2026
- Le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2026

Cette épreuve est inscrite en PEA (participation étrangère autorisée).

1.3P. VÉRIFICATIONS

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au 3ème Rallye VHC du Beaufortain doit en faire la demande en ligne sur le site internet de l'ASAC de Savoie au plus tôt le lundi 23 mars 2026 et au plus tard le lundi 20 avril 2026.

Paielement uniquement en ligne par CB, pas de chèque, ni d'espèce possible.

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet de l'ASAC de Savoie, section Rallye du Beaufortain : <https://asac-savoie.fr/rallye-du-beaufortain/>

Aucun envoi par la Poste n'est nécessaire.

3.1.1.5P. Après la clôture des engagements, aucun changement de classe de la voiture déclarée dans la demande d'engagement ne sera toléré. Jusqu'au moment des vérifications, le concurrent pourra remplacer la voiture déclarée par une autre de même groupe et de même classe.

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures** maximum.

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € + 50 € de frais de géolocalisation soit **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € + 50 € de frais de géolocalisation soit **550 €**

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de forfait, la réglementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée. Après la date de clôture, **le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.**

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 21ème Rallye Régional du Beaufortain. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 21ème Rallye Régional du Beaufortain.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe A, Groupe 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

4.7P. EXTINCTEURS

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

4.9P. GÉOLOCALISATION

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITÉ

Un additif sera publié pour la publicité.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

6.4P. CIRCULATION

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au 21ème Rallye régional du Beaufortain.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de prix en chèques.

Une coupe par personne sera distribuée pour les 3 premiers du classement général.

Un tirage au sort pour un lot sera effectué parmi tous les équipages classés :

- 1 équipage tiré au sort si moins de 10 partants
- 2 équipages tirés au sort si 10 partants ou plus

La remise des prix se déroulera le samedi 2 mai 2026 à 20h00, sous la halle de Beaufort.

Les équipages absents à la remise des prix en perdront le bénéfice.

Toutes les informations sur le 3^{ème} Rallye VHC du Beaufortain :

www.asac-savoie.fr

ou sur la page Facebook du Club Auto Sport du Beaufortain